



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 28 mai 2026  
Convocation du : 21 mai 2026  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 28

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

**PRESENTS :**

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Hans LANDLER, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Laurent DERONNE pouvoir à Céline LOGEZ, Hugues QUESTE pouvoir à Cristiane DELESTREZ, Christophe LECOEUCE pouvoir à Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON pouvoir à Sylvie GUSTIN, Catherine LE BROUSTER pouvoir à Quentin MILLIOT, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Cyrielle DEBAVELAERE, Michel PLOUY pouvoir à Hans LANDLER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Thibault CAPELLE

DE26\_089

**ADMINISTRATION MUNICIPALE**  
**SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT LA FABRIQUE DES**  
**QUARTIERS**  
**DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Autorisation - Approbation*

\*\*\*

Créée en 2010 à l'initiative de la Métropole Européenne de Lille (MEL) et des villes de Lille, Roubaix et Tourcoing, la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) « La Fabrique des Quartiers » a pour objet de réaliser toute opération d'aménagement au sens de l'article L300-1 du code de l'urbanisme, notamment les opérations visant « la requalification et la revitalisation des quartiers d'habitat ancien dégradé ».

Elle est également compétente pour réaliser des études préalables, procéder à toute acquisition et cession d'immeubles en application des articles L221-1 et L221-2 du code de l'urbanisme, procéder à toute opération de construction ou de réhabilitation immobilière en vue de la réalisation des objectifs énoncés à l'article L300-1 du code de l'urbanisme, ou procéder à toute acquisition et cession de baux commerciaux, de fonds de commerce ou de fonds artisanaux dans les conditions prévues au chapitre IV du titre 1er du livre II du code de l'urbanisme.

Ces opérations et activités sont réalisées exclusivement à la demande et pour le compte des collectivités territoriales actionnaires et sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille.

Les actionnaires exercent sur la société un contrôle dit « analogue à celui qu'ils exerceraient sur leur propre service ». Le respect de ces conditions permet aux actionnaires de contractualiser librement avec La Fabrique des Quartiers des contrats « in house ou de quasi régie » qui échappent au champ d'application concurrentiel du code des marchés publics.

Par délibération DE23.031 du 9 février 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'entrée au capital de la Société Publique Locale d'Aménagement La Fabrique des Quartiers.

Cette délibération prévoyait également de désigner un représentant de la Ville dans les organes de la SPLA La Fabrique des Quartiers et notamment dans ses assemblées générales et dans l'assemblée spéciale, et lui donner mandat pour assumer toute fonction et responsabilité au sein des organes de gouvernance et de pilotage de la société.

Suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de ce représentant.

Il est demandé aux Présidents de Groupe de présenter leur candidat pour siéger à la SPLA La Fabrique des Quartiers.

**Candidatures :**

- **Liste « Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action » :**

Laurent DERONNE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De désigner le représentant de la Ville dans les organes de la SPLA « La Fabrique des Quartiers ».

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :**

- 26 voix pour
- 9 abstentions :  
Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER,  
Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie  
DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

Par conséquent, est désigné pour siéger au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement La Fabrique des Quartiers : Laurent DERONNE

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Thibault CAPELLE**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance

**Jean-Michel MONPAYS**